



**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'UN
USAGE CONDITIONNEL**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et une demande d'usage conditionnel lors de la séance du 14 avril 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
235, chemin Wheeler 2023-DM-246	Régulariser une allée d'accès dont la pente des cinq premiers mètres est de 10,2 % plutôt que d'un maximum de 3 %.
805, rue du Télémark 2025-DM-018	Autoriser la construction d'un garage isolé situé : <ul style="list-style-type: none"> • dans la cour avant alors que le règlement ne le permet pas; • dans la marge avant alors que le règlement ne le permet pas.
159, rue du Couvent 2025-DM-027	Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none"> • situé à 6,98 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant; • dont la superficie sur pilotis représente 34,5 % plutôt qu'un maximum de 20 % de la superficie du bâtiment principal.
580, chemin Desmarais 2025-DM-037	Autoriser un type de bâtiment accessoire : <ul style="list-style-type: none"> • qui n'est pas identifié au tableau des bâtiments accessoires autorisés; • avec une cave alors que le règlement ne le permet pas; • desservi en eau potable et par une installation septique alors que le règlement ne le permet pas; • qui n'a pas d'étage alors que le règlement ne le permet pas.
580, chemin Desmarais 2025-DM-044	Autoriser un lot dont la largeur est de 44,04 m plutôt que d'un minimum de 75 m.
Demande d'un usage conditionnel	
Chemin des Ancêtres Lot 2 803 144 du cadastre du Québec 2025-UC-036	Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération et le conseil municipal ont adopté lors des séances extraordinaires du 20 mars 2025 les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet
Agglomération	Règlement (2025)-A-75-8 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération
Municipal	Règlement (2025)-196-8 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.gc.ca.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 26 mars 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe